

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **NÎMES**

Dénomination : A + SOLAIRE

n° de gestion : 2010B00398

n° d'identification : 520 435 009

n° de dépôt : A2012/002929

Date du dépôt : 29/03/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 14/11/2011



798176



798176

A + SOLAIRE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : 264 AV DES ARTISANS ZA TERRE DE CAMARGUE
30220 AIGUES-MORTES

520 435 009 R.C.S. NIMES

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale extraordinaire
Du 14.11.2011

L'an deux mille onze, le quatorze novembre à neuf heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Melissa KAESTLER, en qualité de gérante.

La présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :

- La SARL KUBE représentée par Madame Corine KAESTLER
- Monsieur Damien TEISSIER,
- Mademoiselle Melissa KAESTLER,

Total des parts présentes ou représentées : 80 parts soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Première résolution : approbation du rapport du commissaire à la transformation ;
- Deuxième résolution : transformation de la société en société par actions simplifiée et augmentation du capital
- Troisième résolution : adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme;
- Quatrième résolution : désignation du Président et du directeur ;
- Cinquième résolution : pouvoirs en vue des formalités;

CK

DT 1 TK

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation de l'évaluation des biens composant l'actif social

L'assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de M. Vincent FELINE, commissaire à la transformation désigné par décision unanime des associés, relatif à l'évaluation des biens composant l'actif social, les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers et la situation de la société, approuve expressément ce rapport et cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Transformation en société par actions simplifiée

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation de la société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce, établi par M. M. Vincent FELINE, commissaire à la transformation, constatant que toutes les conditions légales requises se trouvent remplies, approuve ce rapport et décide en conséquence de transformer la société A+SOLAIRE en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Les associés, après avoir entendu le rapport de la gérance, décident d'augmenter le capital de 42 000 euros, le portant ainsi de 8000 euros à 50 000 euros. L'augmentation se fera par augmentation de la valeur nominale des titres au moyen d'une incorporation des réserves sans qu'il y n'ait de création d'actions nouvelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Adoption des nouveaux statuts

En conséquence du vote de la deuxième résolution relative à la transformation en société par actions simplifiée, l'assemblée générale extraordinaire des associés adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Nomination du Président et du directeur

L'assemblée des associés décide de nommer Mlle Melissa, Aurélie, Josette KAESTLER demeurant 92, rue Louis Pasteur Rés. LAMARTINE 34130 Mauguio en qualité de Présidente et M. Damien, Jérôme TEISSEIR demeurant 92, rue Louis Pasteur Rés. LAMARTINE 34130 Mauguio en qualité de directeur général de la société par actions simplifiée pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DT CK NK
2

Cinquième résolution : Pouvoirs pour les formalités

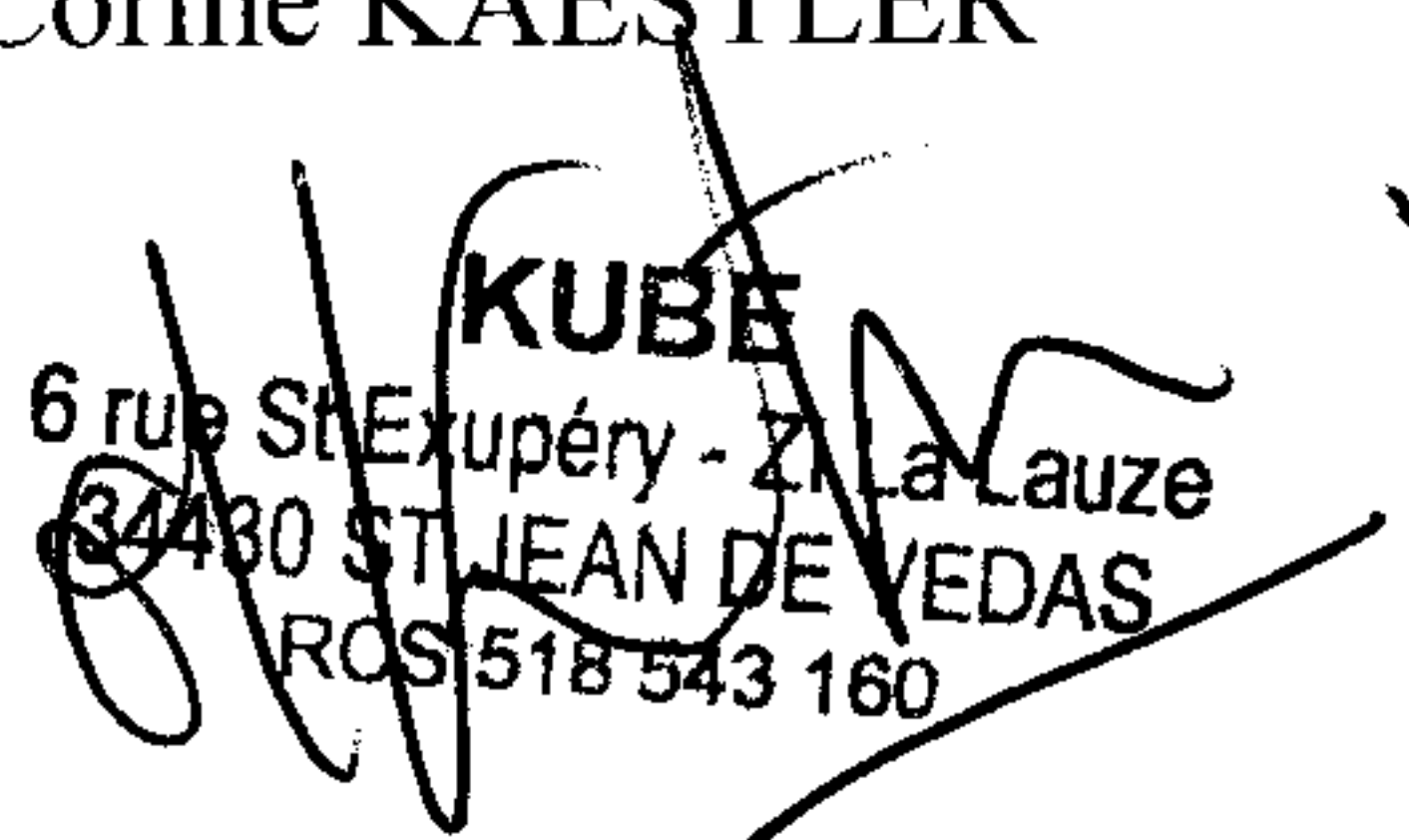
Tous pouvoirs sont donnés à Mlle Melissa KAESTLER, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée .

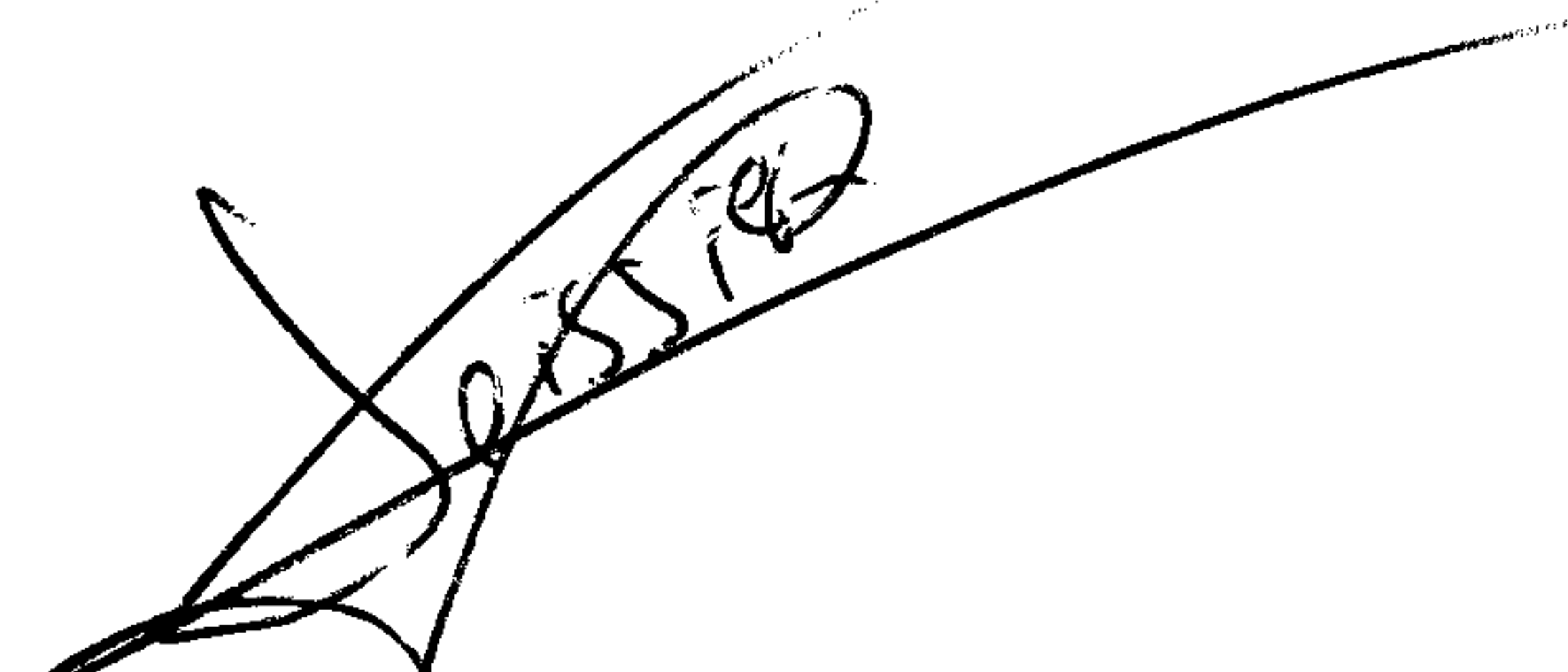
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président du bureau ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

SARL KUBE
Madame Corine KAESTLER


KUBE
6 rue St Exupéry - Z. La Lauze
34480 ST JEAN DE VEDAS
ROS 518 543 160

Monsieur Damien TEISSIER

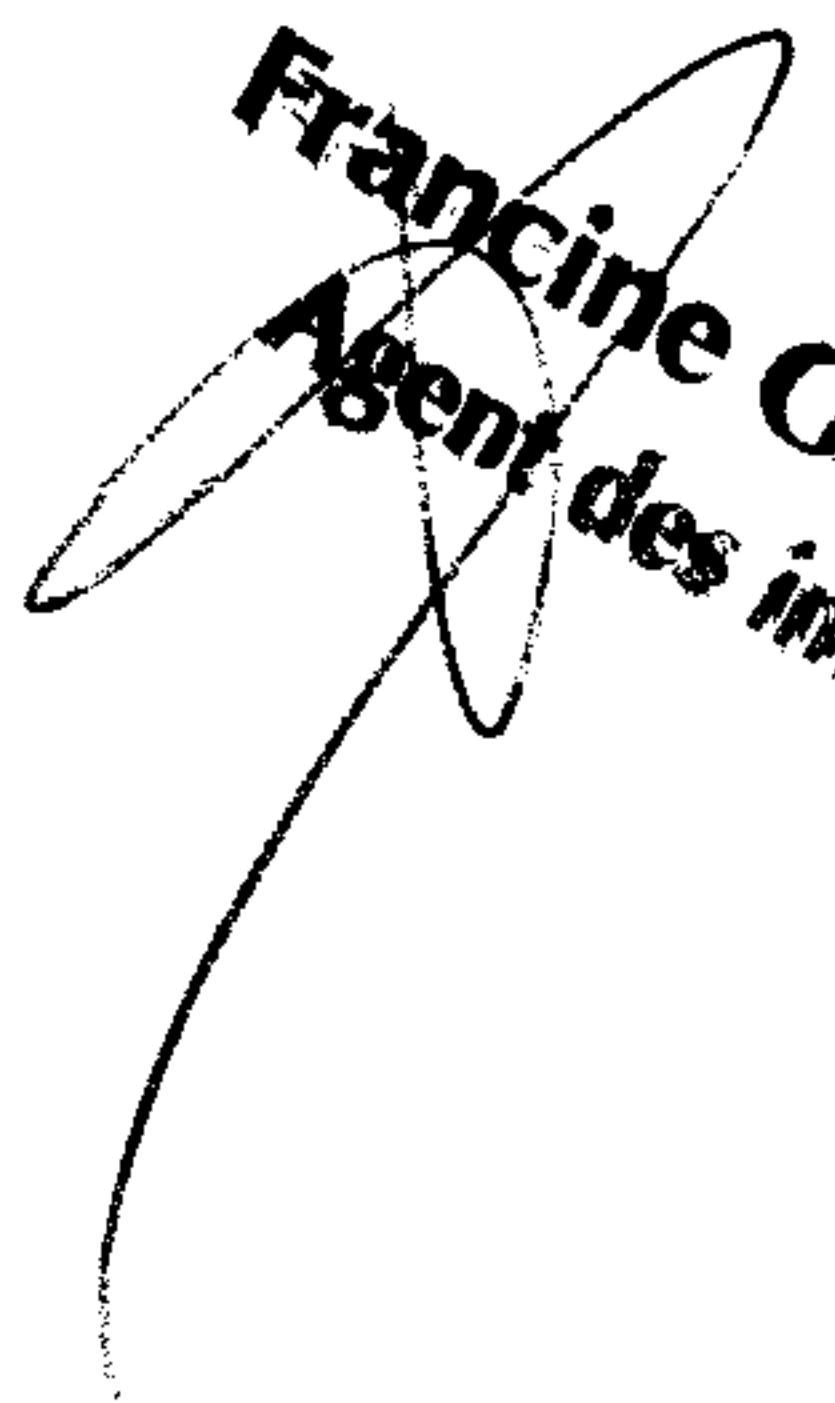


Mademoiselle Melissa KAESTLER



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES NIMES-EST
Le 27/02/2012 Bordereau n°2012/295 Case n°9

Enregistrement	: 125 €	Pénalités :	14 €
Total liquidé	: cent trente-neuf euros		
Montant reçu	: cent trente-neuf euros		
L'Agent des impôts			


Francine GARIE
Agent des impôts